



Livret d'accueil de l'étudiant

22
—
23

Bachelor Universitaire de Technologie
Le nouveau diplôme des IUT



Le plus court chemin pour aller loin

SOMMAIRE

Éditorial	5
L'Université Bordeaux Montaigne	6
L'IUT Bordeaux Montaigne	7
Statuts de l'IUT	8
Organigramme	10
Offre de formation	12
Covid-19	14
Consignes de sécurité	16
Évacuation des bâtiments	17
Vigipirate	18
Prévention	19
Service scolarité	20
Pôle handicap	21
Centre de Ressources Montaigne	22
Stages et insertion professionnelle	23
Vie associative.....	24
Charte informatique	26
Services informatiques	27
Activités sportives	28
Taxe d'apprentissage	29
Logement	30
Santé et social	31
Restauration universitaire	32
Informations utiles	33



L'ensemble du personnel enseignant,
administratif et technique
vous souhaite la bienvenue.

Ce livret d'accueil présente
l'établissement et permet de connaître
son fonctionnement.

En quelques mots

Originaires d'Aquitaine, venus de toute la France ou d'autres pays, vous êtes près d'un millier à rejoindre l'IUT Bordeaux Montaigne. Installé au centre-ville, il propose des formations à la fois universitaires et professionnelles.

Créé en 1967, notre institut est composé de filières réparties entre trois départements reconnus pour leur complémentarité : Carrières sociales, Information-Communication, Métiers du multimédia et de l'internet.

Vous allez découvrir de nouveaux domaines d'activité, développer de nouvelles pratiques, rencontrer les exigences universitaires, participer à la conduite de projets, réfléchir aux enjeux technologiques et professionnels. Vos différents parcours constituent une richesse. Le partage de vos acquis augmentera encore l'intérêt des enseignements.

Notre établissement est ouvert sur la ville et sur le monde.

N'hésitez pas à adhérer aux associations étudiantes, à vous intéresser à l'activité des associations professionnelles, à vous impliquer dans les instances institutionnelles, à prendre part aux initiatives culturelles et interculturelles... Grâce à votre engagement, vous pourrez tirer le meilleur parti de la dynamique IUT. Une expérience qui vous accompagnera durablement.

Isabelle Cousserand-Blin
Directrice

L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Fidèle à l'esprit de Michel de Montaigne, l'Université Bordeaux Montaigne entend contribuer à former des citoyens du monde, en faisant bénéficier ses différents publics des savoirs les plus solides sur tous les champs d'investigation qu'elle explore.

Héritière de ses traditions humanistes et consciente des enjeux de sa modernisation, la recherche, menée au sein de l'université, alimente et enrichit tous les enseignements proposés aux étudiants.

L'institution propose une offre de formation diversifiée en formations initiale, continue et à distance. Elle donne accès à des connaissances relevant des savoirs classiques des humanités mais aussi à de nouveaux domaines d'investigation ouverts par les pratiques contemporaines, comme l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement, les sciences de l'information et de la communication.

L'Université Bordeaux Montaigne est organisée autour de 3 Unités de Formation et de Recherche, 1 Institut Universitaire de Technologie (IUT), 1 Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA), 9 équipes d'accueil puis 6 unités mixtes de recherche associées au CNRS.



Quelques chiffres

138 diplômes nationaux

18 137 étudiants inscrits en 2020/2021

dont 8% d'étudiants internationaux

1258 personnels

707 enseignants et chercheurs

551 personnels BIATSS

Pour en savoir plus,
n'hésitez pas à consulter le site :
www.u-bordeaux-montaigne.fr

rubrique Découvrir Bordeaux Montaigne

L'IUT BORDEAUX MONTAIGNE



Équipements

600 ordinateurs en réseau
50 serveurs
1 intranet pédagogique
1 plateau multimédia de 180 places
1 studio radio
2 studios de production multimédia
1 studio de production audiovisuelle numérique
1 amphithéâtre de 120 places
1 amphithéâtre de 60 places
1 centre de ressources documentaires donnant accès à 12 000 livres, 130 titres de revues, 2 000 mémoires, 800 DVD et 250 jeux de société



Étudiants et personnels

999 étudiants en formation initiale et formation continue en 2020/2021
72 enseignants titulaires
33 personnels administratifs et techniques
314 intervenants professionnels

L'IUT Bordeaux Montaigne, fondé en 1967, prépare aux métiers de l'information, de la communication, de l'animation, de la gestion urbaine, de la médiation artistique et culturelle, du livre, de la publicité, du multimédia et de l'internet.

Les atouts des IUT

- ▶ Une qualité d'enseignement universitaire reconnue et plébiscitée par les entreprises depuis plus de 50 ans.
- ▶ Une volonté constante d'être en phase avec la réalité professionnelle.
- ▶ Des apprentissages pédagogiques diversifiés.
- ▶ Une culture de partenariat avec les entreprises.
- ▶ Un réseau de compétences national.
- ▶ Une offre de mobilité internationale.

Pour en savoir plus,
n'hésitez pas à consulter le site :
www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Présentation de l'IUT

LES STATUTS DE IUT

En cours de révision en 2022/2023

Préambule

Les enseignants, usagers et personnels BIATSS de l'IUT Bordeaux Montaigne affirment leur adhésion aux principes suivants :

- 1-** le principe d'autonomie qui implique fondamentalement que soient attribués des moyens adéquats permettant une autonomie administrative et financière réelle ainsi que le développement harmonieux de la pédagogie. Dans le respect général de la loi et des règlements, et des programmes CPN, et dans l'intérêt général de l'IUT, chaque département et filière se réserve l'initiative pédagogique sur le plan de la conception des méthodes et des objectifs des enseignements qu'il dispense.
- 2-** le principe de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques et sociaux dans le respect des opinions de chacun.

Article 1 : présentation

L'IUT Bordeaux Montaigne, composante de l'Université Bordeaux Montaigne, est un institut au sens des articles 713-1 et 713-9 du code de l'éducation. Il dispense des enseignements supérieurs technologiques à vocation professionnelle dans certains secteurs de la production, de la recherche et des services.

Article 2 : missions

L'IUT Bordeaux Montaigne a pour missions :

- ▶ d'assurer des formations technologiques supérieures, sanctionnées par le Diplôme Universitaire de Technologie et /ou la Licence Professionnelle,
- ▶ de permettre, par des formations universitaires, et selon la réglementation en vigueur, la promotion de techniciens en formation initiale ou continue,
- ▶ de favoriser et de développer, en relation avec ses spécialités, les activités de recherche de ses personnels,
- ▶ de participer à des actions de coopération internationale,
- ▶ de participer à la création et au fonctionnement de toute filière professionnalisante qui le concerne.

Article 3 : organisation de l'IUT Bordeaux Montaigne

L'IUT Bordeaux Montaigne comprend :

- ▶ un Conseil d'Institut, qui est l'organe délibérant de l'IUT, au sein duquel fonctionnent une commission permanente, une commission technique et une commission de choix du personnel enseignant,
- ▶ une direction, organe exécutif (qui peut être secondée par une ou plusieurs directions adjointes),
- ▶ un comité de direction, organe de coordination pédagogique qui assiste le directeur,
- ▶ un comité de gestion qui assiste, pour les préparations budgétaires, le directeur, le responsable administratif et éventuellement un directeur adjoint,
- ▶ une commission paritaire du personnel BIATSS.

Article 4 : composition du Conseil d'Institut

Il comprend 40 membres : 26 membres élus, 14 personnalités extérieures désignées par les membres élus du Conseil, le directeur de l'Institut avec voix consultative, les responsables pédagogiques (chefs de département ou de filières) peuvent être invités avec voix consultative s'ils ne sont pas membres élus du Conseil, le directeur du CFA avec voix consultative, le responsable administratif et financier avec voix consultative.



Présentation et statuts de l'IUT :
www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Présentation de l'IUT

ORGANIGRAMME

Directrice de l'IUT Bordeaux Montaigne

Isabelle Cousserand-Blin
direction-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Responsable administrative et financière

Hélène Ertlé 05 57 12 20 77
helene.ertle@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Services administratifs et techniques

Secrétariat de direction

Hélène Larroque **05 57 12 20 01**
helene.larroque@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Accueil 05 57 12 20 44

accueil-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Comptabilité/Gestion financière

Michèle Quellier **05 57 12 20 55**
michele.quellier@iut.u-bordeaux-montaigne.fr
Annie Berachategui **05 57 12 20 56**
annie.berachategui@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Service informatique

Responsable Stéphane Colnay **05 57 12 20 74**
stephane.colnay@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Coordinateur multimédia

Justin Puyo **05 57 12 20 03**
justin.puyo@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Scolarité centrale

Responsable Hélène Monnerie-Sorin
05 57 12 20 29
helene.monnerie@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Service PAO

Marina Estèves **05 57 12 20 58**
marina.esteves@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Centre de Ressources

Responsable Aurélie Doumbo
05 57 12 20 57 / 20 09
aurelie.doumbo@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Patrimoine, Logistique et Maintenance

Responsable Aurélien Cornille
05 57 12 21 58
aurelien.cornille@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Départements pédagogiques

INFORMATION-COMMUNICATION

Chef de département : Clément Borel

- **Communication des organisations**
- **Information numérique dans les organisations**

Secrétariat : Corine Videau **05 57 12 20 10**
corine.videau@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

- **Métiers du livre et du patrimoine**

Secrétariat : Camille Seguin **05 57 12 20 14**
camille.seguin@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Secrétariat : Nassima Choltus **05 57 12 20 11**
nassima.choltus@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

- **Publicité**

Secrétariat : Quentin Bessiere **05 57 12 20 40**
quentin.bessiere@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

MÉTIERS DU MULTIMÉDIA ET DE L'INTERNET

Chef de département : Marlène Dulaurans

Secrétariat : Quentin Bessiere **05 57 12 20 40**
quentin.bessiere@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

CARRIÈRES SOCIALES

Chef de département : Francesca Lynn

- **Animation sociale et socioculturelle**

- **Villes et territoires durables**

Secrétariat : Mélisse Debes **05 57 12 21 59**
melisse.debes@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Louise Seran **05 57 12 21 35**
louise.seran@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

- **Conception de projets & médiation artistique et culturelle**

Secrétariat : Khadidja Merahi **05 57 12 20 32**
comedia@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE

Responsable : Clotilde de Montgolfier

Assistante en ingénierie : Khadidja Merahi

- **Pôle Information-Communication**

- **Pôle Métiers du multimédia et de l'internet**

Secrétariat : Khadidja Merahi **05 57 12 21 45**
formation-continue-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

- **Pôle Carrières sociales/Isiat**

Secrétariat : Catherine Lecart **05 57 12 21 47**
formation-continue-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

- **Pôle Métiers de la culture**

Secrétariat : Khadidja Merahi **05 57 12 20 32**
formation-continue-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Annuaire complet du personnel :
www.u-bordeaux-montaigne.fr

Annuaire

Chercher la composante :
IUT Bordeaux Montaigne

OFFRE DE FORMATION

Des formations universitaires et technologiques

adaptées aux évolutions professionnelles

LE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE, C'EST...

- ▶ Un diplôme national universitaire en 3 ans reconnu au grade licence
- ▶ Une formation sélective et accessible aux baccalauréats généraux et technologiques
- ▶ Toujours 24 spécialités reconnues (Carrières sociales, Information-Communication, Métiers du multimédia et de l'internet,...) avec la possibilité de choisir un parcours dans ces spécialités
- ▶ Une pédagogie innovante, basée sur les compétences, propice au travail en mode projet
- ▶ Un accompagnement individualisé et un environnement universitaire à taille humaine
- ▶ Un programme national permettant la professionnalisation par l'acquisition de compétences reconnues et recherchées par les milieux socio-professionnels

7 BACHELORS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE

sont proposés au sein des 3 départements

B.U.T. Carrières sociales

Parcours Animation sociale et socioculturelle
Parcours Villes et territoires durables

B.U.T. Information-Communication

Parcours Communication des organisations
Parcours Information numérique dans les organisations
Parcours Métiers du livre et du patrimoine
Parcours Publicité

B.U.T. Métiers du multimédia et de l'internet

3 Parcours au choix en 3^e année

Communication numérique et design d'expérience
Création numérique
Développement web et dispositifs interactifs

► 9 LICENCES PROFESSIONNELLES

en formation initiale, continue et en alternance

Carrières sociales

Conception de projets & Médiation artistique et culturelle

Coordination de projets de développement social et culturel

Médiation par le jeu et gestion de ludothèques

Information-Communication

Bibliothécaire / Éditeur / Libraire

Communication éditoriale et digitale (*pas d'ouverture 2022/2023*)

Médiations de l'Information numérique et des données (*pas d'ouverture 2022/2023*)

Métiers du multimédia et de l'internet

Stratégie média et expertise digitale (*pas d'ouverture 2022/2023*)

► 2 MASTERS PROFESSIONNELS

Carrières sociales

Ingénierie d'animation territoriale (*pas d'ouverture 2022/2023*)

Information-Communication

Édition

► 2 Diplômes Universitaires (DU)

Carrières sociales

Information-Communication

Études technologiques internationales (DUETI)

Carrières sociales

Gestion et animation de ludothèque (DUGAL)



Pour en savoir plus,
consultez le site :
www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Offre de formation

COVID-19

Les cours se dérouleront en présentiel, sous réserve de conditions sanitaires favorables, aussi nous vous remercions de respecter les mesures barrières rappelées dans ces pages.

- ▶ Le virus circule toujours, le port du masque est conseillé eu égard aux personnes vulnérables.
- ▶ Veiller au respect des distances au sein des bureaux, des secrétariats et de la cafétéria.
- ▶ Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont à disposition aux différents points d'entrée, de passage et à proximité des salles techniques.
N'hésitez pas à les utiliser à votre arrivée à l'IUT.
- ▶ Des pulvérisateurs sont à votre disposition dans les salles de cours pour nettoyer le mobilier en quittant les lieux.

 Les consignes de prévention Covid-19 sont susceptibles d'évoluer selon la situation sanitaire, les informations vous parviendront par courriel et affichage.

Se signaler

- ▶ Pour mieux lutter contre l'épidémie et contribuer au maintien de l'ouverture de l'IUT, signalez-vous à l'adresse suivante si vous présentez des symptômes, si vous êtes COVID positif ou si vous êtes un «cas contact».
covid@u-bordeaux-montaigne.fr
- ▶ Si vous venez d'être testé positif, déclarez-vous aussi via la plateforme en ligne Stay Safe.
<https://staysafeub.u-bordeaux.fr/>

N'oubliez pas d'en informer également le secrétariat ou votre responsable pédagogique.

Pour toute question

referent.covid@u-bordeaux-montaigne.fr

PRÉVENTION COVID-19

Les gestes barrières

Coronavirus COVID-19



Lavez-vous régulièrement les mains à l'eau et au savon (min 40 à 60 secondes).



Si vous n'avez pas de mouchoir à portée de main, **éternuez ou tousez dans le pli du coude.**



Utilisez toujours des mouchoirs en papier. Un mouchoir ne s'utilise qu'une fois. Jetez-le ensuite dans une poubelle fermée.



Restez à la maison si vous êtes malade.



Évitez le plus possible de toucher votre visage avec vos mains.



Évitez le plus possible les contacts physiques.



Évitez les contacts étroits avec toute personne présentant des symptômes respiratoires (ex. toux et éternuements).

Pour en savoir plus,
consultez le site du ministère
des Solidarités et de la santé :
solidarites-sante.gouv.fr

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Badges : les étudiants doivent retirer auprès du secrétariat de leur filière ou de leur département un badge permettant l'ouverture de la porte d'entrée principale, du garage à vélo et des salles en libre accès.

Toute perte de badge doit être immédiatement être signalée au secrétariat.

Ascenseurs : les ascenseurs sont réservés aux personnels de l'IUT, aux personnes en situation de handicap et aux déplacements d'objets lourds.

Respect des locaux des biens : il est formellement interdit de manger ou de boire dans toutes les salles, y compris les bureaux. Nous sommes collectivement responsables de la propreté des lieux et du respect dû aux personnels d'entretien.

- ▶ Une cafétéria est à votre disposition au rez-de-chaussée du bâtiment 2.
- ▶ Les trottinettes doivent être garées au garage à vélo.
- ▶ L'usage des trottinettes, vélos, rollers, skateboards et autres engins à roulettes est interdit à l'intérieur du bâtiment, du patio et du jardin.
- ▶ Il en est de même des jeux pouvant entraîner une détérioration des biens matériels ou mettre en danger la sécurité des personnes.
- ▶ Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur de l'établissement, sur les passerelles et les terrasses.
- ▶ L'introduction et la consommation d'alcool et de stupéfiants sont formellement interdites dans l'enceinte de l'établissement.
- ▶ À l'extérieur, dans les jardins et sur le parvis, veuillez jeter vos mégots de cigarettes dans les cendriers prévus à cet effet.

Le respect mutuel entre personnels et usagers constitue un des fondements de la vie collective.

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 7 h 45 à 20 h en accès
restreint, uniquement avec badge.
En dehors de ces horaires, pendant
les week-ends et les vacances,
le bâtiment est fermé au public.

À savoir

- ▶ En cas de perte,
la délivrance de toute autre
carte sera facturée 10€.

ÉVACUATION DES BÂTIMENTS

En cas d'alarme incendie

- ▶ Prenez toujours au sérieux une alarme incendie. Même dans le cas d'un exercice, celui-ci doit être exécuté avec rigueur.
- ▶ Ayez le réflexe de repérer les sorties de secours à proximité de vos lieux de cours habituels.

Conduite à tenir en cas d'alarme incendie

- ▶ Garder son calme.
- ▶ Cesser immédiatement toute activité.
- ▶ Prendre ses effets personnels et quitter la pièce.
- ▶ Évacuer le bâtiment en utilisant uniquement les issues de secours (cages d'escaliers).

**SORTIE
DE SECOURS**



- ▶ Ne jamais emprunter les ascenseurs.
- ▶ Porter une attention toute particulière aux personnes en situation de mobilité réduite et les aider à se mettre en sûreté dans une cage d'escalier.
- ▶ Une fois à l'extérieur du bâtiment, se diriger vers le point de rassemblement le plus proche signalé par les panneaux verts qui se situent sur le parvis place Renaudel  et dans le jardin, se tenir en retrait du bâtiment.

Lorsque l'alarme incendie se déclenche (sonnerie intermittente), les étudiants, les personnels doivent évacuer au plus vite le bâtiment en suivant les consignes du personnel équipé d'un brassard «serre-file» chargé de l'évacuation.

*

Pour toute question, adressez-vous au service Patrimoine, logistique et maintenance
tél. 05 57 12 21 58
plm-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

VIGIPIRATE

L'établissement est en période de vigilance Vigipirate, cela implique des précautions de sécurité particulières dont vous êtes aussi les garants.



- ▀ L'établissement est en accès restreint (porte à ouverture commandée par badge). La venue de personnes extérieures est soumise à autorisation de l'administration.
- ▀ Gardez sur vous votre badge, des contrôles peuvent être opérés par le personnel de l'établissement à tout moment.
- ▀ Ne laissez pas vos sacs sans surveillance.
- ▀ En cas de comportement suspect, prévenez un membre du personnel.
- ▀ Informez-vous sur la conduite à tenir en cas d'attaque sur le site de l'IUT en cliquant sur le logo Vigipirate.
- ▀ Comme pour l'évacuation en cas d'alarme incendie, repérez les issues de secours proches de vos lieux de cours.

Pour plus d'information :
www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Présentation de l'IUT
Consignes de sécurité

HARCÈLEMENT

► Une cellule signalements est à votre écoute pour toute question ou tout fait relatif au harcèlement, pour toutes les formes de violences sexistes, homophobes ou discriminations.

* cellule-signalements@u-bordeaux-mon-

* Mme Anne Strazielle, infirmière :
tél. 05 57 12 47 67
anne.strazielle@u-bordeaux-montaigne.fr

Informations sur le site de l'IUT :
rubrique Vie étudiante

**Vous pouvez télécharger
le guide :**
**«Les violences sexistes,
sexuelles et autres agressions :
prévenir – agir»**
via le site de l'IUT
Rubrique Vie étudiante,
Aide & Entraide, Cellule de veille
contre les violences sexistes
et homophobes

LUTTE CONTRE LE BIZUTAGE

► «Faire subir ou commettre des actes humiliants ou dégradants, lors de réunions, rencontres, manifestations», est interdit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. C'est un délit qui peut être puni dans les conditions prévu par le code pénal et le code de l'éducation.

► Une procédure disciplinaire, non exclusive d'une procédure judiciaire, est susceptible d'être engagée.

DROIT À L'IMAGE ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Diffuser des photographies, des enregistrements sonores et/ou visuels de personnes à leur insu est interdit et susceptible de poursuites.

PLAGIAT ET CONTREFAÇON

► Tout travail remis doit être un document original écrit ou réalisé par vous-même.

► Reprendre les propos d'un auteur, sans y faire référence, ou reproduire une œuvre sans le consentement de son auteur est illicite et vous expose à des sanctions disciplinaires.

Pour plus d'information :
[etu.u-bordeaux-montaigne.fr/
fr/etudes-et-scolarité/examens/
plagiat.html](http://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/etudes-et-scolarité/examens/plagiat.html)

SCOLARITÉ

Le service de la scolarité est à votre écoute tout au long de l'année universitaire, de la gestion de votre inscription administrative à l'édition de votre diplôme. Il pourra également répondre à toute question sur les aides financières, le CROUS, la vie étudiante, etc.

Il est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30



Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat de la scolarité :
M^{me} Hélène Monnerie-Sorin - tél. 05 57 12 20 29
M^{me} Laurianne Seran - tél. 05 57 12 20 02
scolarite-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Informations sur le site de l'IUT :
www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Scolarité

► Demande d'utilisation d'un prénom d'usage

Suite à votre inscription sous votre état civil, vous pouvez demander l'utilisation de votre prénom d'usage.

Cette demande de changement de prénom peut se faire à tout moment de l'année universitaire.

Détail de la procédure sur le site de l'université :
ubxm.fr/prenomusage



Contactez le service de la scolarité de l'IUT et la direction de la scolarité de l'université.
scolarite-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr
scolarite@u-bordeaux-montaigne.fr

Vous êtes définitivement inscrit.e à l'IUT Bordeaux Montaigne une fois que vos certificats de scolarité et votre carte étudiant.e vous ont été délivrés.

► **Le certificat de scolarité** vous est envoyé automatiquement par mail sous l'intitulé «justificatif d'inscription».

► **La carte étudiante «Aquipass»** vous est remise lors des journées de rentrée. Cette carte universitaire est multiservices (CROUS, bibliothèques, photocopies) et contient un porte-monnaie électronique IZLY.

PÔLE HANDICAP

Accueil sur rendez-vous :
du lundi au vendredi à l'Université Bordeaux Montaigne ou à l'IUT

* Pour plus de renseignements,
contactez le service Pôle handicap.
M^{me} Violaine Lafourcade
tél. 05 57 12 60 06 - 05 57 12 10 87
handicap@u-bordeaux-montaigne.fr

Pôle Handicap
Université Bordeaux Montaigne
33607 Pessac cedex

TRAM B :
Montaigne-Montesquieu

Accueil et accompagnement spécifique des étudiants en situation de handicap atteints de : troubles moteurs, troubles visuels, troubles auditifs, troubles du langage, troubles viscéraux, troubles cognitifs, troubles psychiques.

- Aide à l'orientation et conseil sur le projet de formation.
- Analyse des besoins pour un accompagnement global et individualisé.
- Aide et compensation du handicap sur mesure en fonction de la situation de chaque étudiant.
- Aménagement des conditions de passage des examens.
- Médiation entre l'étudiant et l'équipe pédagogique.
- Aide au repérage sur le campus et à l'IUT.

Consultez le site de l'université :
www.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Campus
Accessibilité et handicap

CENTRE DE RESSOURCES MONTAIGNE IUT/IJBA

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 19 h 00 / vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

 Pour joindre l'équipe à l'IUT :
tél. 05 57 12 20 09 - 05 57 12 20 57
crm@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

 Page Facebook :
www.facebook.com/crmiutbdxm/

 Instagram :
[@centreresourcesmontaigne](https://www.instagram.com/centreresourcesmontaigne)

Des documents en accès libre

- Livres
 - Revues et journaux
 - Mémoires et rapports de stages
 - DVD
 - Jeux
- supports papier et numérique

Des outils de recherche

- Le catalogue des Bibliothèques Universitaires Bordelaises
 - Des plateformes de documents
- (CAIRN, Europresse, Encyclopædia Universalis, VOD, ...)



Des services

- Renseignements, aide à la recherche
- 100 places assises
- 15 postes informatiques en libre accès
- Wi-Fi
- Photocopies et impressions (carte IZLY) ou possibilité de scanner
- 1 espace dédié à la lecture et à la consultation et
1 espace dédié au silence absolu

Des actualités sur le site de l'IUT :
www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Centre de ressources

STAGES ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Les stages à l'IUT

La pédagogie mise en œuvre en IUT apporte aux étudiants une solide culture académique et forme à l'exercice d'une activité professionnelle. Les stages concourent pleinement à cet apprentissage, tout comme les différents projets qui jalonnent chaque année universitaire (ateliers, études de cas, projets tutorés, projet personnel et professionnel, etc.).

Durant leur formation, les étudiants se voient proposer plusieurs périodes de stages, selon différentes modalités (découverte, application, etc.).

Les stages sont obligatoires. Leur durée est de 22 à 26 semaines en BUT, et de 12 à 16 semaines pour une licence professionnelle. Ils favorisent la mise en situation selon les spécificités de l'option choisie. Ils visent à développer l'autonomie, l'esprit d'initiative, l'adaptation, la polyvalence, les compétences requises pour une compréhension des enjeux relationnels, une maîtrise technologique, la gestion de projets.

Le suivi, l'encadrement et l'évaluation des stages sont assurés par les équipes pédagogiques des départements. Ils peuvent faire l'objet d'un rapport écrit associé ou non à une soutenance, alimenter la réflexion des travaux de fin d'études, contribuer à l'élaboration du projet professionnel, enrichir le portfolio.

Les services de l'Université

- Conseils et méthodes pour la consolidation de votre projet
- Informations concernant l'orientation et la poursuite d'études
- Centre de ressources spécialisé métiers & formations en France et à l'étranger
- Accompagnement vers votre insertion professionnelle

 Direction de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle de l'université (DOSIP) - 9 h-17 h (18 h le jeudi) - tél. 05 57 12 45 00
Fermé le lundi matin et le vendredi après-midi.
dosip@u-bordeaux-montaigne.fr

 Pôle coordination des stages
9 h-17 h - tél. 05 57 12 44 30
Fermé le lundi matin et le vendredi après-midi.
stages@u-bordeaux-montaigne.fr

À savoir

- Les chargés d'orientation et d'insertion professionnelle peuvent se déplacer à l'IUT.

VIE ASSOCIATIVE

Création et domiciliation

Créer une association nécessite d'effectuer une demande conjointe auprès de la direction de l'IUT et du chef de département. Les membres fondateurs ou ceux du futur bureau doivent également en informer le responsable de formation ou de filière concerné. Après examen, la demande est présentée au Conseil d'Institut.

Toute demande doit comporter le nom de l'association, ses objectifs, son public et la nature de ses activités. Elle doit préciser un contact (nom, prénom, formation, promotion, courriel et numéro de téléphone), et si possible la composition envisagée du futur bureau (noms, fonctions et coordonnées).

Toute prise de responsabilité associative engage moralement et juridiquement sa présidence et les membres du bureau.

Les membres des associations doivent avoir un lien étroit avec l'IUT et avec l'Université Bordeaux Montaigne et réunir majoritairement des étudiants de l'IUT.

Une dizaine d'associations contribue au dynamisme des trois départements de l'IUT. Elles œuvrent dans l'intérêt des étudiants et favorisent la citoyenneté. Toute association créée et domiciliée à l'IUT s'inscrit dans le respect de l'intérêt général et des missions de l'établissement.

* Contact IUT :

M^{me} Hélène Larroque - tél. 05 57 12 20 01
direction-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

* Contact université :

M^{me} Maroussia Rochette,
Chargée de développement de vie étudiante
et de campus - tél. 05 57 12 66 74
vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr

Chaque association s'engage à :

- ▶ communiquer ses statuts à la direction de l'IUT,
- ▶ informer la direction de l'IUT et celle du département concerné de tout changement de statuts ou de toute modification de composition du bureau,
- ▶ donner la liste des membres du bureau,
- ▶ proscrire toute pratique de bizutage, tout acte d'harcèlement, et veiller notamment à ce qu'aucune pratique de ce type ne se déroule lors de périodes d'intégration ou durant l'année,
- ▶ respecter les activités d'enseignement et de recherche, les principes de laïcité, de neutralité et de service public,
- ▶ présenter une attestation de responsabilité civile.

Forum

Chaque année à la mi-octobre, le Forum des associations permet de mieux connaître les activités des associations domiciliées à l'IUT, de rencontrer des partenaires institutionnels et des acteurs de proximité.

Certification

Diverses certifications sont proposées aux étudiants pour valoriser des engagements citoyens et obtenir jusqu'à 0,4 points bonus sur la moyenne de l'année. L'une d'elles est la certification Responsabilités associatives pour les étudiants impliqués dans une association ou souhaitant en créer une. Une formation d'une vingtaine d'heures est proposée en février.



Renseignements :
accueil@u-bordeaux-montaigne.fr
tél. 05 57 12 46 21 ou 46 25

Pour connaître les objectifs et le contenu de la formation, consultez le site de l'université.

etu.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Études & scolarité
Action de formation personnelle
Certification

FSDIE

FSDIE aide aux projets, c'est quoi ?

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) est un fonds destiné

à financer des projets portés par des étudiant-e-s, regroupés en association. La commission se réunit trois fois par an : novembre, mars et juin.

Pour en savoir plus, sur les objectifs, les critères, les documents à fournir et connaître les modalités d'attribution de cette aide, consultez le site de l'université :

etu.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Culture et vie étudiante
Soutien aux projets étudiants



Pour toutes questions sur la vie associative et sur le FSDIE aide aux projets :
M^{me} Pauline Marquevielle,
chargée de développement de vie étudiante
et de campus.
vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr

CHARTRE INFORMATIQUE

Respect des règles de sécurité

L'utilisateur doit se mettre en conformité avec les mesures adoptées par le responsable du service informatique de l'IUT, notamment en matière de gestion de mot de passe. Il doit signaler au responsable du service toute tentative de violation ou d'effraction sur un compte, sur des données ou sur l'intégrité du système.

Respect de la confidentialité

Les données contenues dans des fichiers ou transmises sur les réseaux par des utilisateurs ou des administrateurs doivent être considérées comme privées, qu'elles soient ou non accessibles par les autres utilisateurs.

La possibilité d'accéder à un fichier n'implique pas le droit de le consulter.

La possibilité de modifier un fichier n'implique pas que l'on ait le droit de l'altérer.

Respect de l'intégrité des systèmes

L'utilisateur ne doit en aucun cas modifier :

- ▶ le contenu des fichiers système,
- ▶ le contenu des fichiers de configuration réseau,
- ▶ le contenu des fichiers relatifs à la sécurité, des machines ou des équipements réseau.

Respect des restrictions légales d'utilisation

Les logiciels doivent être utilisés conformément à leurs conditions d'acquisition. Les réseaux ne doivent en aucun cas être utilisés pour outrepasser ces conditions d'utilisation. De même, il convient de respecter impérativement les règles qui régissent la propriété intellectuelle et artistique.

La charte informatique est consultable sur le site de l'IUT
www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Rubrique Vie étudiante
Services numériques

* **Contact service informatique de l'IUT :**
service-info-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

L'utilisateur ne doit en aucun cas utiliser ou tenter d'utiliser les privilèges d'administration du système. L'utilisation, le stockage de logiciels pouvant porter gravement atteinte à la sécurité des systèmes (virus, cheval de Troie, vers, logiciel d'espionnage de lignes de communication...) sont interdits.

SERVICES INFORMATIQUES

Votre statut d'étudiant à l'IUT Bordeaux Montaigne vous donne accès à des services numériques, proposés par l'Université Bordeaux Montaigne et par l'IUT.

Services Numériques de l'IUT :

www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr

/Vie étudiante

- ▶ Accès au parc informatique de l'IUT et donc aux logiciels professionnels
- ▶ Accès au système d'impression sur le site de l'IUT
- ▶ Changement de mot de passe IUT :
<http://intranet.iut.u-bordeaux-montaigne.fr/moncompte>

Il est interdit :

- ▶ d'utiliser le compte d'un tiers,
- ▶ d'envoyer, ou tenter d'envoyer des messages ou des courriers électroniques anonymes ou sous une identité usurpée.

Services Numériques de l'Université :

etu.u-bordeaux-montaigne.fr

- ▶ Connexion à Eduroam :
pour toute aide veuillez vous référer à
<https://cat.eduroam.org>
- ▶ Changement de mot de passe Université :
<https://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/outils/mon-compte.html>
- ▶ Accès à l'Encyclopédie Universalis, à la presse en ligne (Factiva) et à certains livres électroniques
- ▶ Accès au bureau virtuel

Il est fortement recommandé :

- ▶ de ne pas laisser votre session à un autre étudiant
(cet autre étudiant agirait uniquement en votre nom),
- ▶ de bien fermer votre session dès que vous quittez votre poste informatique.

Respect de l'identité

Le droit d'accès à un système est personnel et incessible.

Les mots de passe sont strictement personnels.

Ils ne doivent être ni communiqués, ni stockés.

ACTIVITÉS SPORTIVES

Dans le cadre spécifique de l'IUT Bordeaux Montaigne, 3 ateliers de pratique sont réservés aux étudiants et aux personnels.

Une formation qualifiante uniquement pour **3 ateliers**, permet aux étudiants une bonification de 0,4 points par semestre.

► **Badminton**

Au gymnase Barbey (cours Barbey)
proche de l'IUT Bordeaux Montaigne
le lundi de 18 h à 19 h 30

► **Abdos - Lombaires - Fitness - Pilates**

Amphi 1 (bâtiment Carrières Sociales)
IUT Bordeaux Montaigne
le mardi de 12 h 35 à 13 h 20

► **Renforcement musculaire général**

En salle de musculation sur le campus
universitaire au COSEC
le mercredi de 17 h à 18 h 30

Consultez le plan interactif du
campus pour localiser les activités
www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Présentation de l'IUT
Plan d'accès et contact

► **YOGA** (formation non qualifiante)

Amphi 1 (bâtiment Carrières Sociales)
IUT Bordeaux Montaigne
le lundi de 12 h 40 à 13 h 30

**Des activités physiques
et sportives variées sont
proposées dans le cadre de
votre inscription universitaire**

L'ensemble de ces services est à
retrouver sur le site de l'Université
Bordeaux Montaigne, rubrique

« Campus » puis « Sport ».
Une plaquette téléchargeable
indique les différentes activités,
les sites sportifs, les horaires
proposés et le nom des enseignant-e-s
qui les encadrent.

Pour les pratiques de loisirs,
les pratiques de performance
en équipe ou en individuel au
sein de la FFSU (licence de la
fédération du sport universitaire)
ou les pratiques de formation
personnelle qualifiante (notée),
plusieurs réunions organisées par
M. Vincent Baloup,
Professeur d'EPS, se tiendront lors
de la rentrée pour vous informer
de l'ensemble des services sportifs
développés pour les étudiants.

TAXE D'APPRENTISSAGE

La seule obligation fiscale qui offre la possibilité de financer la formation des futurs salariés.

Cette année, vous allez effectuer un projet tutoré ou un stage. À cette occasion, pensez à informer votre partenaire ou votre maître de stage de la possibilité de verser la taxe d'apprentissage.

Parlez-en aussi à vos proches, ils peuvent se renseigner auprès du service comptable ou de la DRH de leur entreprise et leur proposer un versement à l'IUT.

Le solde de la taxe peut être versé jusqu'au 31 mai chaque année.

 Pour plus de renseignements,
contactez le secrétariat de direction de l'IUT :
M^{me} Hélène Larroque - tél. 05 57 12 20 01
direction-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

**Aider l'IUT c'est possible,
avec la taxe d'apprentissage !**

Pour vous permettre d'étudier
dans les meilleures conditions,
l'IUT Bordeaux Montaigne améliore
sans cesse le matériel mis
à votre disposition.

Cette taxe versée par les entreprises
est destinée à financer la formation.

www.u-bordeaux-montaigne.fr

**Accueil > vous êtes > entreprise ou partenaire >
verser la taxe d'apprentissage**

LOGEMENT

Bordeaux et sa métropole, connaissent depuis plusieurs années un marché immobilier tendu, avec une pression forte sur les logements étudiants. Pour mettre toutes les chances de votre côté, voici quelques conseils pratiques et pistes pour vous aider dans votre recherche de logement.

- ▶ **Anticipez** votre recherche de logement avant la rentrée pour éviter que cela devienne un parcours du combattant.
- ▶ **Définissez** votre budget pour le 1^{er} mois et le reste de l'année.
- ▶ **Rendez vous aux visites** avec un dossier locatif déjà constitué (photocopie de la carte d'identité, carte étudiante ou certificat de scolarité, justificatif de domicile de moins de 3 mois, RIB et les documents requis pour le garant).
- ▶ **Faites attention** aux annonceurs malhonnêtes, notamment certains loueurs de logement, n'effectuez aucun versement de réservation avant d'avoir visité de logement, ni avant la signature du bail ou d'être sûr de l'authenticité du logement.
- ▶ **Ne versez jamais d'argent** en espèces (ou mandat cash, Paypal, Western Union, PPCF) et ne réglez ni loyer, ni caution avant d'avoir signé le bail.
- ▶ **Ne passez pas par des marchands** de listes qui proposent une liste de logements en échange d'argent. Demandez toujours votre quittance de loyer ou un reçu après chaque paiement effectué.

STUDAPART

Plateforme réservée exclusivement aux étudiants de Bordeaux Montaigne, regroupant des offres logements de propriétaires privés, en résidences étudiantes privées et d'agences immobilières.

* Plateforme Studapart :
housing.u-bordeaux-montaigne.fr
Nouveaux étudiants :
indiquer votre adresse e-mail personnelle
Code d'activation : HOUSINGMONTAIGNE

Pour accéder aux aides au logement et aux bons plans :
etu.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Infos pratiques
Logement et restauration

* En cas de difficulté, contactez :
logement-etudiant@u-bordeaux-montaigne.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez obtenir une aide ponctuelle de l'université, après avoir rencontré un.e assistant.e social.e.

* **Crous de Bordeaux**
18 rue du Hamel - 33000 Bordeaux

Pour prendre rendez-vous :
www.clicrdv.com/crous-de-bordeaux

ESPACE SANTÉ ÉTUDIANTS

Antenne de Pessac
22 Avenue Pey Berland-33600 Pessac
(arrêt de tram Doyen Brus)

Prenez rendez-vous sur Doctolib
www.sante-etudiants-bdx.fr

Pour accéder aux infos pratiques :
etu.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Infos pratiques
aides financières

► Vous bénéficiez du tiers payant, vous n'avez aucun frais à avancer.

Pensez à vous munir de votre attestation de sécurité sociale ou de votre carte vitale et de votre attestation ou carte de complémentaire santé ainsi que de votre carte d'étudiant.

► Vous avez accès à l'espace santé étudiants de l'Université de Bordeaux.

Consultations médicales avec un médecin généraliste ou un spécialiste, vaccinations, soins infirmiers.

Consultations médico-psychologiques : psychologues, psychiatres, dermatologues, endocrinologues, assistantes sociales, ateliers thérapeutiques, contraception, sexualité, diététique, ateliers gestion du stress, accueil sur les violences...

À prévoir

- Un avis médical pour l'aménagement des examens ou concours (situations de handicap) ou un certificat pour maintien de bourse. tél. 05 33 51 42 01
- Un certificat de non contre-indication à la pratique d'un sport. tél. 05 33 51 42 04
- Un mise à jour vaccinale pour un stage ou un voyage. tél. 05 33 51 42 03

* Permanence de l'infirmière de l'université

M^{me} Anne Strazielle - tél. 05 57 12 47 67
anne.strazielle@u-bordeaux-montaigne.fr

L'infirmière peut vous recevoir à l'université, sur le campus de Pessac ou à l'IUT.

Informations sur le site :
www.u-bordeaux.fr
rubrique Campus
Espace santé étudiants

RESTAURATION UNIVERSITAIRE

Crous Resto U' La soucoupe
avenue Prévost
33400 Talence **tél. 05 57 35 06 40**
[Tram B : Arts et métiers](#)

Crous Cafet' U' le Vent debout
11 avenue Pey berland
33600 Pessac **tél. 05 56 80 67 55**
[Tram B : Doyen Brus](#)

(S)pace' Resto U' - Campus
18 avenue de Bardanac
33600 Pessac **tél. 05 56 80 79 21**
[Tram B : Montaigne-Montesquieu](#)

Crous Moovy Market' le Sirtaki
23 esplanade des Antilles
33600 Pessac **tél. 05 57 96 76 77**
[Tram B : Montaigne-Montesquieu](#)

Crous Cafet' le Forum
2 avenue Léon Duguit
33600 Pessac **tél. 05 56 37 26 00**
[Tram B : Montaigne-Montesquieu](#)

Crous Cafet' le Veracruz
Avenue Maine de Biran
Esplanade des Antilles
33600 Pessac **tél. 05 57 96 94 18**
[Tram B : Unitec](#)

Crous Resto U' la Passerelle
avenue Léon Duguit
33600 Pessac **tél. 05 56 80 67 55**
[Tram B : Montaigne-Montesquieu](#)

Crous Resto U' le Capu
16 rue Jules Guesde
33800 Bordeaux **tél. 05 56 92 75 30**
[Quartier des Capucins](#)

Crous Resto U' le Mascaret
146 rue Léo Saignat
33000 Bordeaux **tél. 05 47 30 43 78**
[Tram A : Pellegrin/Bordeaux 2](#)

Crous Cafet' la Bastide
15 avenue Abadie
33100 Bordeaux **tél. 05 71 60 68 13**
[Tram A : Jardin botanique](#)

Crous Market' le Musée
3 ter place de la Victoire
33800 Bordeaux **tél. 05 57 57 19 90**
[Tram B : Victoire](#)

Crous Cafet' le 98
98 quai des Chartrons
33300 Bordeaux **tél. 05 71 10 71 94**
[Tram B : Cours du Médoc](#)



Consultez le site du CROUS
pour connaître tous les lieux
de restauration :
www.crous-bordeaux.fr
rubrique Restauration
Nos restaurants

INFORMATIONS UTILES

AIDE & ENTRAIDE

- ▶ Aides au quotidien : vie pratique, distribution de colis alimentaires par linkee,
- ▶ Espace santé étudiant : suivi médical, écoute et soutien
- ▶ Bourses, logement, aides financières, ...

Informations sur le site de l'IUT :
www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Vie étudiante
Aide & Entraide

BIBLIOTHÈQUES

- ▶ **Bibliothèque universitaire des Sciences de l'Homme Université de Bordeaux**
3 place de la Victoire
33000 Bordeaux **tél. 05 57 57 19 30**
- ▶ **Bibliothèque lettres et sciences humaines** - 4 avenue Denis Diderot
33600 Pessac **tél. 05 57 12 47 50**
- ▶ **Bibliothèque universitaire droit, science politique, économie**
4 avenue Denis Diderot
33600 Pessac **tél. 05 56 84 85 15**
- ▶ **Bibliothèque universitaire interdisciplinaire**
125 cours Alsace et Lorraine
33000 Bordeaux **tél. 05 56 52 33 02**
- ▶ **Bibliothèque Capucins - Saint-Michel**
10-12 place des Capucins
33000 Bordeaux **tél. 05 56 91 18 79**
- ▶ **Bibliothèque Mériadeck**
85 cours du Maréchal Juin
33000 Bordeaux **tél. 05 56 10 30 00**

CENTRES DE SANTÉ

- ▶ **Hôpital Pellegrin - CHU de Bordeaux**
place Amélie Raba Léon
33076 Bordeaux **tél. 05 56 79 56 79**
- ▶ **Centre d'Accueil en Urgence des Victimes d'Aggression- CAUVA Hôpital Pellegrin**
place Amélie Raba-Léon
33076 Bordeaux **tél. 05 56 79 87 77**
- ▶ **Hôpital Charles Perrens** (psychiatrie)
121 rue de la Béchade
33076 Bordeaux **tél. 05 56 56 34 34**
- ▶ **Addictions** : Alcool - Drogue - Tabac
22 avenue Pey Berland **tél. 05 56 79 56 79**

Espace 13

- Service universitaire de Médecine préventive** - 22 avenue Pey Berland
33600 Pessac **tél. 05 56 79 56 79**
- ▶ **Planning familial de gironde**
19 Rue Eugène le Roy
33100 Bordeaux **tél. 05 56 44 00 04**

URGENCES

SAMU 15 - Police 17 - Pompiers 18
SAMU social 115
Suicide écoute 01 45 39 40 00
Centre antipoison 05 56 96 40 80
SOS médecins 05 56 44 74 74



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, starting below the 'NOTES' header and extending to the bottom of the page.



1 rue Jacques Ellul

33080 Bordeaux cedex

www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr

tél. 05 57 12 20 44